



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01**

DAT-08-03

Transfert au gouvernement des ponts sur le réseau des municipalités de 100 000 habitants et moins

Rouyn-Noranda, le 30 janvier 2008 – Le ministère des Transports a présenté aujourd'hui le processus de reprise des ponts situés sur le réseau des municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins le 31 janvier 2001, tel qu'il est prévu dans le décret adopté en décembre dernier. Publié le 16 janvier 2008, ce décret permet de reconnaître un caractère stratégique aux ponts municipaux afin que leur gestion relève du ministère des Transports.

Dans son rapport, la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde recommandait au gouvernement de revoir le cadre de gestion des ponts du réseau routier municipal. Ce transfert au gouvernement du Québec, officialisé par la publication du décret 1176-2007 le 16 janvier dernier, répond entièrement à cette recommandation.

Ainsi, 4281 ponts situés sur le réseau municipal de 904 municipalités sont dorénavant sous la complète responsabilité du ministère des Transports. Les obligations du Ministère comprennent l'inspection, l'évaluation structurale, les réparations, les remplacements et l'entretien régulier de ces ouvrages, de même que le suivi de l'évolution de l'état de cette portion du parc de structures sous sa responsabilité. Le Ministère s'engage également à intégrer l'information relative aux ponts du réseau routier municipal dans son site Web.

En 2008-2009, une somme de 100 millions de dollars sera investie sur les ponts du réseau routier municipal. À terme, le Ministère vise une amélioration du parc de structures sur ce réseau au même rythme que les structures du réseau supérieur.

Toutes les municipalités seront informées adéquatement des différentes étapes prévues au processus. Le parc de structures situées sur le réseau municipal se compose principalement de ponts de type acier-bois, de ponts de béton et de ponts d'acier. Parmi les 4281 ponts, 1217 sont de béton; dans 73 cas, il s'agit de ponts constitués d'une dalle épaisse dont le béton est suffisamment endommagé pour justifier une évaluation structurale. Conformément au plan d'action du Ministère, ces ponts font actuellement l'objet d'une évaluation structurale, et des actions sont déjà prévues : restrictions de charge, réparation et remplacement.

Dans la région

Ainsi, sur le territoire de la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue, ce sont 221 ponts dans 56 municipalités que le Ministère reprendra à sa charge. La liste complète des ponts visés peut être consultée sur le site Web du ministère des Transports du Québec. Il est à noter qu'on ne compte parmi ces ponts aucune structure à dalle épaisse sans armature de cisaillement.

Bilan des 135 structures

Rappelons qu'en ce qui concerne les évaluations des 135 structures du réseau supérieur, 123 sont terminées. Parmi ces structures, 77 sont pleinement fonctionnelles et n'affichent plus aucune restriction de charge, 21 sont limitées aux charges légales, 22 ont une signalisation indiquant des charges réduites et seulement 3 sont fermées. Relativement aux 12 autres, les analyses sont toujours en cours, puisqu'il s'agit de cas plus complexes.

Même si la prise en charge de la gestion des ponts sur le réseau municipal représente un défi énorme qui vient presque doubler le nombre de structures sous sa responsabilité, le Ministère s'assurera que la transition s'effectuera le plus harmonieusement possible et que, tout au long du processus, les municipalités et les citoyens seront informés de l'état de situation à l'égard de chacune des structures; la sécurité des usagers sera la priorité.

Il est d'ailleurs possible de suivre l'évolution de la situation sur les structures en composant le 1 888 355-0511 ou en consultant le site Web du Ministère au www.mtq.gouv.qc.ca à la page *Dossier – Ponts à dalle épaisse sous évaluation*. Ce site sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Pour information : Luc Adam
Conseiller en communication
☎ 819 763-3237, poste 385
✉ luc.adam@mtq.gouv.qc.ca